



## Déclaration liminaire du SNALC au CSAA du 18 avril 2024

Dans une République qui prendrait soin de son École, le temps du politique ne primerait pas sur le temps de l'éducation. De même, la communication politique — dont nous ne nions pas l'importance — ne prendrait pas le pas sur la réalité. Il y aurait une exigence de sincérité, d'honnêteté et de clarté, qui serait due aux personnels de l'Éducation nationale. Car l'École est un bien commun, et tout le monde s'entendrait pour la défendre.

La situation actuelle est bien loin de cet idéal, qui relève pourtant du bon sens. Ou plutôt du sens des priorités. Mais la « priorité à l'éducation » annoncée n'a pas le sens des priorités. On a même poussé le « en même temps » jusqu'au domaine de la physique quantique. Ainsi, les fameux groupes du choc des savoirs sont désormais des groupes de Schrödinger : suivant le membre du gouvernement que l'on écoute, ils sont en même temps « de niveau » et pas « de niveau ». Et comme le chat (toujours de Schrödinger), ils sont en même temps vivants et morts. Ces groupes sont obligatoires mais assouplis, sur l'ensemble du temps mais avec des dérogations, nationaux mais dans le cadre de l'autonomie de l'établissement.

Sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, au lieu de s'arc-bouter sur la rhétorique du « on le fera puisqu'on a dit qu'on allait le faire », le politique gagnerait clairement à dire des choses simples et vraies : on n'a pas pris le temps ; on n'a pas mis les moyens horaires suffisants ; on a sous-estimé la complexité de ce que l'on voulait faire ; on n'a pas écouté les mises en garde et les conseils. Et il gagnerait aussi à prendre conscience de l'état réel de notre système éducatif, et à retrouver, enfin, ce fameux sens des priorités.

Il n'y a pas de sujet inintéressant en soi. Mais entre le fait de savoir s'il faut expérimenter l'uniforme et celui de résorber la crise des recrutements, il y a un sujet prioritaire sur l'autre. Entre la gestion du SNU et la gestion de l'école inclusive, il y a un sujet prioritaire sur l'autre. Entre les évaluations nationales de CM1 et les résultats catastrophiques de l'enquête « bien-être au travail » menée par le ministère lui-même, il y a un sujet prioritaire sur l'autre.

Malheureusement, le ministère persiste ! Sur les groupes de besoin en collège, en particulier, les retours que nous font les collègues à l'heure actuelle laissent présager une rentrée catastrophique. Les professeurs de français et de mathématiques vont voir leur service directement impactés. Ils ne pourront plus être professeurs principaux en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, sauf à avoir en charge des élèves qu'ils ne connaîtront pas ; avec des élèves de ces âges-là, c'est tout sauf de bon sens. Les emplois du temps de tous les professeurs vont pâtir des mises en barrettes. Surtout si, en plus des barrettes, d'autres contraintes sont imposées au niveau académique, comme prioriser le mercredi matin pour les interventions des PE sur du soutien, ou réserver le lundi après-midi pour les professeurs de français et le jeudi après-midi pour les

professeurs de mathématiques, afin de mettre en place des formations ou des concertations pour les groupes.

Le français et les mathématiques font partie des disciplines qui peinent à recruter. Les groupes que le ministère veut imposer vont dégrader encore les conditions de travail des professeurs, sans bénéfice pour les élèves, pour qui le groupe classe est très important car ils ont, avant tout, besoin de stabilité. Entre la rémunération toujours pas au niveau et l'aggravation des conditions d'enseignement dans les collèges, déjà que la situation n'est brillante ni dans le 1<sup>er</sup> degré ni dans les lycées quels qu'ils soient, les concours de recrutement seront encore moins attractifs.

En outre, l'actualité se charge de le rappeler à tout le monde : l'École n'est pas un sanctuaire, et les querelles des hommes y entrent. Elles y entrent d'autant plus facilement qu'élèves et parents pratiquent les réseaux sociaux avec assiduité. Le résultat, objectivé par le ministère lui-même, est sans appel. Les « incidents » sont en hausse, et les personnels sont régulièrement des cibles.

Le SNALC le rappelle régulièrement au ministère : la sécurité, le climat scolaire sont des éléments essentiels d'un système scolaire qui fonctionne. Quand on ne les garantit pas, on s'expose à une évaporation de certains élèves, dont les parents vont préférer un entre-soi, quitte à le payer en monnaie sonnante et trébuchante. Mais au-delà, c'est toute la société qui est fragilisée.

C'est pourquoi nous avons demandé un diagnostic sécurité de chaque établissement, l'enquête menée par le ministère ayant révélé qu'on était loin d'avoir les dispositifs nécessaires et, quand on les avait, que ces derniers étaient souvent en panne. De même, quand nos outils de travail numériques sont aussi facilement piratés pour y déverser des vidéos de décapitation, on est en droit d'attendre que les collectivités locales assument les compétences qui sont les leurs en investissant, plutôt que de vouloir mettre la main sur la voie professionnelle, par exemple. Las ! Les dernières annonces, fort médiatisées, sont très chiches au niveau des engagements chiffrés.

Concernant le cadre de gestion des contractuels ATSS qui est à l'ordre du jour de ce CSAA, le SNALC tient à ce qu'il reste des avantages clairs à être titulaire plutôt que contractuel, en matière de rémunération, à l'évidence, mais aussi en matière de priorité sur les postes.

Pour les personnels infirmiers, le SNALC est bien sûr satisfait de l'octroi des 49 points d'indice majoré, équivalant à ce qui a été attribué lors du Ségur de la santé aux infirmiers de la fonction publique hospitalière en octobre 2020. Il aura quand même fallu presque 4 ans pour que les infirmiers de l'Éducation nationale obtiennent cette augmentation. Le SNALC continuera de revendiquer une grille A-type, avec la hors échelle A comme indice brut sommital. Notons cependant que l'indemnité exceptionnelle de 800 € pour la période du 1er janvier au 30 avril, est versée pour compenser le fait qu'une modification de grille ne peut être appliquée de manière rétroactive et que, suite à la parution tardive des textes, celle-ci ne prendra effet qu'au 1er mai. Le ministère a bien annoncé qu'il n'y aurait pas de revalorisation de l'IFSE pour 2024. Pour le SNALC, c'est d'autant plus difficile à accepter que les montants servis aux infirmiers de l'Éducation nationale se rapprochent de ceux des personnels administratifs de catégorie B et non A.